

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21012 - 78ÈME ANNÉE

Conséquence d'un système à bout de souffle

Loi pouvoir d'achat : le risque de « rupture d'égalité » avec la France empêche des mesures exceptionnelles

Intégrer à la France un pays disant de 10000 kilomètres : ce cadre mis en œuvre à La Réunion est à bout de souffle, en témoigne le débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi sur le pouvoir d'achat. Les demandes de prises en compte de la situation sociale spécifique de notre pays n'ont pas été entendues au nom du risque de « rupture d'égalité » avec la France. Les mois de septembre et d'octobre sont l'occasion de faire évoluer ce cadre, avec la rencontre entre les signataires de l'Appel de Fort-de-France et le président de la République en septembre, et les auditions organisées par le Sénat en octobre dans la perspective d'une révision quasi-inévitable de la Constitution.

La Réunion comptait avant la crise COVID-19 près de 40 % de sa population sous le seuil de pauvreté en raison d'un chômage massif qui persiste depuis 50 ans. Le coût de la vie est nettement plus cher qu'en France, puisque pour y faire face l'État verse à ses agents titulaires une prime augmentant leur salaire de 53 %. Plus de 100000 personnes souffrent du mal-logement. La hausse des prix frappe de plein fouet la population. Malgré ces indicateurs, la majorité de l'Assemblée nationale s'est opposée à des mesures exceptionnelles pour les Réunionnais dans la loi sur le pouvoir d'achat. La raison invoquée par la rapporteuse du projet de loi est le risque de « rupture d'égalité » avec la France. Elle a été suivie par une majorité de députés.

Les seules concessions sont les suivantes : plafonnement de la hausse des loyers jusqu'au 31 décembre 2023 à 2,5 % au lieu de 3,5 % en France, « chèque carburant » de 400 euros au lieu de 300 euros en France, et un crédit de 15 millions d'euros pour financer l'aide alimentaire dans les anciennes colonies intégrées à la République, soit pour plus de 2 millions de personnes.

Le SMIC, les retraites, les bourses des étudiants, les minima sociaux et les prestations sociales sont à La

Réunion au même niveau qu'en France, alors que le coût de la vie y est plus élevé. Les gains en pouvoir d'achat prévus en France par la loi seront loin d'être atteints à La Réunion.

L'Appel de Fort-de-France pour « la définition d'un nouveau cadre »

Le risque de « rupture d'égalité » découle du cadre institutionnel : La Réunion est un département où les élus n'ont aucun moyen d'adapter la loi aux spécificités. Or, ces spécificités sont reconnues par l'Union européenne car elle considère La Réunion comme région ultrapériphérique en retard de développement. Ceci découle du travail des députés PCR au Parlement européen : Paul Vergès et Elie Hoarau. Cela permet à notre île de bénéficier d'importants crédits au titre de l'Objectif convergence. C'est également cette reconnaissance de la spécificité de La Réunion par l'Union européenne qui permet à l'État d'aider substantiellement la filière canne.

Manifestement, le système est à bout de souffle, le cadre ne peut répondre aux défis de La Réunion. Les mois de septembre et d'octobre pourraient être l'occasion de remettre en cause ce cadre. En septembre, le président de la République recevra les signataires de l'Appel de Fort-de-France qui proposent de :

« Refonder la relation entre nos territoires et la République par la définition d'un nouveau cadre permettant la mise en œuvre de politiques publiques conformes aux réalités de chacune de nos régions ».

Ces signataires sont les présidents des Collectivités territoriales de Guyane, de Martinique et de Saint-Martin, ainsi que les présidents des Régions Guadeloupe et Réunion, et les présidents des Conseils généraux de Guadeloupe et de Mayotte.

Perspective de la révision de la Constitution

En octobre, le Sénat prévoit d'auditionner des responsables politiques des anciennes colonies intégrées à la République, car il s'avère qu'une révision de la Constitution est quasi inévitable eu égard à l'évolution de la situation en Kanaky Nouvelle-Calédonie.

« Cette fenêtre coïncide avec un foisonnement ces derniers mois des expressions publiques en faveur de plus de libertés locales dans les outre-mer, voire d'une autonomie mieux consacrée. Ces prises de parole sont le fait des exécutifs ultramarins aussi bien que de responsables nationaux. L'Appel de Fort-de-France du 17 mai dernier en est l'expression la plus forte », a écrit le président de la Délégation sénatoriale aux Outre-mer dans un rapport publié le 18 juillet dernier.

Conférence territoriale élargie proposée par le PCR

Réagissant à cette initiative du Sénat, le PCR a déclaré dans un communiqué, « L'urgence de se réunir » :

« Plus que jamais, les Réunionnais doivent se réunir, s'entendre sur leur vision de l'avenir, élaborer un programme de développement durable, déterminer un fonds de financement et définir l'assemblée décisionnaire qui aura la responsabilité de respecter les engagements, devant les Réunionnaises et Réunionnais.

Pour atteindre ces objectifs, le PCR partage la proposition de nombreuses personnalités de se réunir sous la forme d'une Conférence Territoriale Publique ouverte aux forces vives de la société ».

Il est en effet urgent de se réunir pour que l'avenir de La Réunion découle de propositions des Réunionnais qui seront mises en œuvre par les Réunionnais.

M.M.

Projet d'une école de jeux vidéo dans le futur centre culturel

E-Sports : la CINOR et Geekali font équipe à Quartier Français

Maurice Gironcel (Président de la CINOR) et Nadine Damour (conseillère régionale déléguée à l'audiovisuel et aux jeux vidéo) ont accueilli l'équipe de l'association Geekali dans les locaux de la CINOR.

L'objectif de cette rencontre était d'intégrer une école de jeux vidéo au futur complexe de Quartier Français, projet innovant et attractif porté par la CINOR.

Les adeptes de E-Sport sont de plus en plus nombreux à La Réunion, et un nombre grandissant de pratiquants de jeux vidéo amateurs comme professionnels participent à des tournois de jeux vidéo en

ligne. L'association Geekali, organisatrice du salon du même nom, sont les fédérateurs du développement du E-Sport local. C'est le véritable indicateur d'une tendance qui ne cesse de s'amplifier.

Stephan Euthine, directeur de LDLC OL, a insisté sur le rôle positif que pouvait avoir les jeux vidéo et le E-Sport en matière d'éducation et développement économique. L'écho a parfaitement été trouvé dans l'engagement n°14 du plan de mandat 2030 de la CINOR, qui fait du centre culturel de Quartier Français un véritable lieu de développement de cette pratique.

L'association Geekali sera ainsi associée à la programmation et à l'étude de faisabilité de ce futur équipement innovant et attractif.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Un seul des six réfugiés a obtenu le droit de déposer une demande d'asile

Réfugiés du Sri-Lanka maintenus en centre de rétention

Arrivés le 31 juillet dernier, les 6 réfugiés du Sri-Lanka ont été entendus hier par le juge des libertés et de la détention. Un seul a obtenu la possibilité de demander l'asile politique, les cinq autres se sont vus refuser ce droit. Le juge a décidé de les maintenir 8 jours supplémentaires en centre de rétention, des recours ont été déposés.

6 personnes ont tout quitté dans leur pays, le Sri-Lanka, qui connaît une grave crise politique. Ils sont si gravement en danger qu'ils ont dû demander l'asile politique. Ils sont arrivés le 31 juillet. Depuis cette date, ils sont dans un centre de rétention à l'aéroport.

Mais ces réfugiés font face à de nombreux obstacles. Tout d'abord sur 6 personnes, un seul a pu obtenir la possibilité que sa demande d'asile soit examinée, ce qui n'est pas le cas des 5 autres.

Hier, ils étaient convoqués devant le juge des libertés et de la détention. Ce dernier a décidé de les maintenir 8 jours supplémentaires en centre de rétention. Des recours ont été déposés.

100 millions de réfugiés dans le monde

Selon le Haut commissariat aux Nations Unies de l'ONU, le nombre de personnes déplacées dans le monde dépasse probablement 100 millions. 850 millions de personnes vivent dans un pays touché par une guerre, indique la Banque mondiale.

A cela s'ajoutent les effets du changement climatique, les pénuries alimentaires, les crises économiques, l'inflation. Il n'est donc pas étonnant que La Réunion soit touchée. Que représentent alors les 6 réfugiés du Sri-Lanka qui ont demandé l'asile politique ?

De plus, « les enquêtes sur les intentions de retour que le HCR et ses partenaires mènent dans de nombreux pays du monde entier aident à indiquer si les réfugiés souhaiteraient rentrer dans leur pays d'origine si les conditions le permettaient », ce qui signifie que ces demandes d'asile visent en grande majorité à se mettre à l'abri provisoirement, dans l'attente d'un retour à la normale.

Droits des réfugiés à géométrie variable ?

Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, les Etats de l'UE ont accueilli 5 millions de personnes. Toutes ont été immédiatement régularisées sans avoir à passer par une procédure de demande d'asile et encore moins par un centre de rétention. De plus, l'Union européenne a débloqué des milliards pour que ces réfugiés soient accueillis dans les meilleures conditions par les Etats membres.

Les réfugiés du Sri-Lanka quittent leur pays pour la même raison que les Ukrainiens quittent l'Ukraine. Pourquoi ne bénéficient-ils pas des mêmes droits ? Les droits humains sont-ils donc à géométrie variable en fonction de l'origine ?

M.M.

L'armée de l'oligarchie au pouvoir à Kiev utilise des boucliers humains

Ukraine : bases militaires des alliés de l'OTAN dans des hôpitaux

« Les chercheurs d'Amnesty International ont été témoins de l'utilisation d'hôpitaux comme bases militaires de facto par les forces ukrainiennes dans cinq localités d'Ukraine ». C'est ce que rappelle un rapport publié le 4 août dernier par l'ONG.

« Dans deux villes, des dizaines de soldats se reposaient, s'affairaient et prenaient leurs repas dans des hôpitaux. Dans une autre ville, des soldats procédaient à des tirs depuis des positions situées près d'un hôpital.

Le 28 avril, une frappe aérienne russe a blessé deux employés d'un laboratoire médical dans la banlieue de Kharkiv après que les forces ukrainiennes eurent installé une base dans ce complexe.

L'utilisation d'hôpitaux à des fins militaires constitue une violation évidente du droit international humanitaire. »

Oté

Mète léspri kolonyal déor par la porte, li ar-rante par la fénète

Mézami zot i rapèl, in soir d'zélékssyon, in député la shante maloya dann la lang kréol rényoné. Dann la kanpagn zéléjksyon lo kandida an fin d'konte téi shoizi la lang li té vé pou ésplik son program. Nou néna in dézyèm agrégé dann lang kréol, in bande zamontrèr dann nout lang. Dann bande biltin linformassion i arsanb demoune i parl nout lang néna zot plass. Lo passé sé lo passé é lo kéol bayoné sa lété vré in tan, é lé pi vré astèr.

Lé pi vré astèr ?

Mwin lé pa si tèlman sir ké sa. Tazantan lo bébète déssèrtin i arlèv é avèk in kou d'mikro bète é méshan oila ké zot i sansur bande rényoné i koz la lang kréol rényonèz an plin dovan toulmoune. Sé sak l'arivé néna inn-dé zour Sint-Sizanne. In zoinalist té apré fé koz in madame é lo madam téi ésplik son ka dann la lang kréol. Mé oila, la kominikassyon téi pass pi. L'avé in linssidan konm i ariv kékfoi dann bande moiysin modèrn linformassion. Mèm lo soir la pa gingn ropnan lantrokocé mi anparl azot lété koupé lo matin.

Mi antrovoi déza d'issi, déssèrtin, la min dossi lo kèr — kroi do boi, kroi do fèr, si mi man mi sava lanfèr — apré di zot lé pa kont lo kréol rényoné, an kontrèr ! Mé lé domaj lo linssidan i ariv kan in madame l'apré koz dann noute lang kréol... A moïnss ké lo madam lé kominiss é sé bande kominiss lé défandu pass dann télé an déor d'in tan i gingn pa fèrm zot také... mézami, mi di sa konmsa pars na pi bande zantikominiss koméla La Rényon an parmi demoune bien, surréminéré é tou.

La rass lé mor sa non ?

Antouléka sé in n'afèr l'arivé mi kroi pa la télé la éskiz ali avèk son bande téléspéktatèr. In linssidan ! Sansa in vilin manyèr ? Konm i di léspri kolonyal i sorte par la porte épi i ar-rante par la fénète — A bon ékoutèr, salu !

Justin